

INTITULE DU POSTE ENSA PARIS-BELLEVILLE-2023-1417966-MCF ATR cat 2 n°2

INTITULE LONG DU POSTE Maître-Maîtresse de Conférences / Arts et Techniques de la Représentation / Catégorie 2

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

| | |
|---|----------------------------------|
| Corps (pour les postes ouverts aux titulaires) | MCF |
| Catégorie | A |
| Domaine fonctionnel | Enseignement supérieur recherche |
| Emploi de référence | RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001 |
| Date de vacance de l'emploi | 01/09/2024 |

LOCALISATION DU POSTE

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| Région | Île-de-France |
| Département | Paris |
| Adresse | 60, boulevard de La Villette, 75019 |

EMPLOYEUR - *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

La formation à l'ENSA de Paris-Belleville repose sur des principes fondateurs qui constituent le projet pédagogique.

- Un enseignement pluridisciplinaire
- Un socle commun constitué d'enseignements fondamentaux, comprenant la maîtrise des moyens de représentation de l'espace, la théorie, l'histoire de l'architecture, la construction et les sciences humaines et sociales
- Une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique. Elle repose sur l'implication du corps enseignant dans des activités de recherche et permet l'actualisation des savoirs enseignés
- Une primauté donnée au projet architectural et urbain

L'École attache une grande importance au lien entre l'enseignement et la pratique. Elle porte autant d'attention à l'architecture d'édifices qu'à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine, à la réutilisation de l'existant, à la forme produite autant qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM) et s'efforce de considérer la responsabilité sociale de l'architecte à la lumière des questions contemporaines.

Elle fait clairement le choix de dispenser un enseignement continu, progressif puis cumulatif du projet sous toutes ses formes, durant les années qui mènent au DEA, permettant à chaque étudiant-e de construire son propre parcours d'études. Elle développe, après le diplôme, en coopération avec d'autres établissements, quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage / Patrimoine / Projet urbain / Risques majeurs) et un Mastère Architecture et scénographies.

Les guides des enseignements sur le site Internet de l'ENSA de Paris-Belleville <https://www.paris-belleville.archi.fr>

DESCRIPTIF DU SERVICE - *présentation des activités scientifiques de l'école*

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique.

L'IPRAUS, composante de l'UMR AUSser 3329 CNRS/MC, associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions / Territoires et paysages en transition(s) / Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales / AsiaFocus. Il est équipé d'accueil de l'ED VTT Comue Paris-Est Sup.

L'évolution des contenus et des modalités d'enseignements renforce la cohérence générale du projet pédagogique et scientifique, répondant aux enjeux de l'enseignement et de la recherche en architecture, mais aussi à la mutation des conditions d'exercice de la profession.

Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles.

- Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.
- L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles

et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

DESCRIPTIF DU POSTE - missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSA-PB recrute une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur en Arts et techniques de la représentation (ATR - Discipline Arts plastiques et visuels), spécialiste du cinéma et de la vidéo, afin d'élargir et de consolider ce champ spécifique.

La personne recrutée, par ses méthodes et outils pédagogiques et par ses apports théoriques et critiques, contribuera à l'enseignement de l'image animée. Au prisme des divers enjeux contemporains, elle aura une approche sensible, abordant, dans ses différentes composantes, les diverses questions de représentations en mouvement, en vue de l'enrichissement du projet architectural, urbain et scénographique.

Missions

- Pédagogie Licence-Master-Post-Master

La personne retenue exercera ses fonctions en cycle Licence, Master et post-Master, en renforçant l'enseignement du champ ATR, par l'apprentissage et le développement de concepts et d'outils nécessaires à la conception d'images animées.

En Licence 2 / S4, elle portera, avec une des équipes pédagogiques ATR en place, un exercice de représentation en vidéo, ayant trait au corps et à l'espace, par l'acquisition de notions et d'outils fondamentaux (cadrage, point de vues, plans, montage, son...).

Elle pourra aussi être amenée à participer à la semaine introductive de la Licence 2 *Paysage(s)-Structure(s)*.

En Licence 3 et Master, elle assurera deux enseignements optionnels de vidéo distincts, sous forme de cours et/ou de TD, explorant le développement de diverses expressions sensibles et narrations au service d'une pensée et utilisant les moyens du cinéma pour réfléchir à la représentation de l'architecture et de la ville pour mieux les comprendre.

Elle pourra aussi être amenée à participer à la semaine introductive de la Licence 3 *Milieu(x)-Ressource(s)*.

En Master, elle interviendra dans des enseignements de projet et/ou de PFE et/ou de workshops, en mettant ses compétences au service d'une démarche pluridisciplinaire de l'image animée comme outil d'analyse et de projet. Elle pourra participer ponctuellement au séminaire de recherche ayant trait aux arts plastiques et à l'architecture.

En post-Master, elle interviendra dans le Mastère spécialisé Architecture et scénographies, en étant force de propositions pour penser l'architecture et les scénographies dans ses dimensions esthétiques, poétiques, sociales et politiques. Elle sera amenée à participer à la coordination pédagogique.

- Missions transversales

La personne retenue :

- participera à des jurys (Studios, PFE, Post-Master).
- coordonnera le laboratoire vidéo en tant que responsable.
- contribuera à l'analyse critique de l'enseignement du champ ATR et participera à la réflexion sur l'évolution du projet pédagogique de l'établissement.
- aura vocation à développer des coopérations et des partenariats au niveau national et/ou international.

Il est également attendu de la personne retenue une implication dans la vie de l'école, notamment par sa participation aux commissions thématiques et aux tâches d'intérêt général.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE - spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

- Spécificité du poste

Le poste nécessite d'articuler culture artistique (cinéma et vidéo) et culture architecturale et urbaine.

- Liaisons hiérarchiques

Le directeur de l'École et le directeur des études exercent la responsabilité de la définition de la charge du service (320 heures équivalents TD par an).

- **Liaisons fonctionnelles**

La personne retenue doit pouvoir travailler en excellente coopération avec les autres enseignantes et enseignants du champ concerné de l'École, ainsi qu'avec celles et ceux des autres disciplines de Licence, de Master et de Post-Master.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 Expériences et compétences souhaitées

- **Compétences**

La personne doit justifier d'expériences confirmées en ENSA dans l'enseignement du cinéma et de la vidéo dans les deux cycles. Elle met ses propres acquis au service de l'enseignement, fondant ses positions critiques et théoriques sur la discipline, en articulation avec les autres champs, notamment TPCA et VT. Elle démontre sa capacité à accompagner le développement d'une réflexion personnelle des étudiants.

Ses terrains d'investigation présentent des convergences avec les thématiques développées par l'École, « les conditions du projet » et l'édification du projet ».

- Bonne connaissance historique et actuelle de la création cinématographique
- Position critique sur les enjeux contemporains du cinéma et de la vidéo dans l'acte de transformer et de bâtir, dans des contextes diversifiés
- Production reconnue pour son apport à son champ d'étude

- **Savoir-faire**

- Pratique éprouvée de la discipline ATR, dans le domaine du cinéma et de la vidéo, dont les préoccupations artistiques sont liées au corps, à l'espace, à l'architecture et à la ville
- Expérience solide de l'enseignement (cours, TD, workshop) dans les différents cycles, en prise avec les questionnements actuels sur les arts visuels
- Pratique du cinéma et de la vidéo consolidée, en relation avec les thématiques abordées dans les enseignements de projet en Licence et Master
- Maîtrise des outils et des méthodes d'enseignement spécifiques à la mise en pratique du cinéma et de la vidéo, visant à développer l'esprit critique
- Grande maîtrise des principaux logiciels de montage vidéo (Première Pro et suite Adobe) et des outils de narration propres au cinéma
- Capacité à s'investir dans la valorisation des travaux étudiants (expositions, publications...)

- **Savoir-être**

- Capacité à travailler de manière collégiale avec un groupe interdisciplinaire, en ayant un esprit d'initiative
- Sens de l'écoute et d'adaptation aux rythmes et niveaux d'un public étudiant aux profils variés
- Capacité à dialoguer avec divers acteurs et d'autres champs culturels et professionnels
- Sensibilité plastique certaine et avérée dans la pratique professionnelle

- **Expérience solide de l'enseignement** de préférence dans une École d'architecture

2 Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

- Mastère Architecture et scénographies

3 Diplômes ou expérience professionnelle requis :

- Diplôme d'une école nationale supérieure spécialisée en cinéma (CinéFabrique, ENS Louis Lumière, La Fémis, Le Fresnoy, ENSAV Toulouse, ...)
- Expérience avérée d'une pratique professionnelle exigeante, en tant que cinéaste ou vidéaste, comprenant un corpus conséquent d'œuvres réalisées (et/ou sélectionnées, projetées, exposées, publiées), sur des questions témoignant d'une démarche réflexive sur la discipline et répondant aux enjeux croisés des sociétés contemporaines, des territoires et de l'architecture

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT - textes encadrant les opérations de recrutement

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'**ENSA de Paris-Belleville**.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

paule.immath@paris-belleville.archi.fr

Autre personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr